



Havelange, le 18 septembre 2014

HAVELANGE – Opération de Développement Rural/ Agenda 21 local

Compte-rendu de la réunion du GT « sécurité routière et mobilité » Havelange, le 11 septembre 2014

Participants : Anne Goffin, Olivier de Terwangne, Mireille Henrot, Luc Maes, Françoise Dautrebande, Christophe Duchesne, Jacques Lemye, Jean-Pierre André, Mattéo Sgherzi, Christophe Ansiaux, Simone Harlet-Degreve, Jean-François Pirnay, Claire Martin, Suzon Vanwuytswinkel, Patricia Nezer, Jennifer Borsus, Philippe Lizin et Jean-Marc Vansteeger.

Collège communal : Nathalie Demanet et Marc Libert

Fondation rurale de Wallonie : Hervé Pirard et Audrey Wanzoul

Excusés : Olivier Rossion, Antoine Mariage, Eric Demelenne et Bénédicte Taton

1. Accueil M. Libert

L'échevin M. Libert remercie les participants pour leur présence et rappelle que cette réunion se déroule dans le cadre de l'Opération de Développement Rural que mène la Commune.

Pour rappel, le but de la démarche est de proposer un programme d'actions (appelé PCDR : Programme Communal de Développement Rural) au Conseil communal ; actions à mener dans toute l'entité, dans tous les domaines de l'intervention communale, sur une période de 10 ans. Dans tous les domaines, la sécurité (routière) et la mobilité incluses... La réunion de ce soir fait suite à celle du 05/06, au cours de laquelle le diagnostic de la situation avait été posé, notamment à travers une carte de localisation des points noirs recensés dans la commune.

2. Objectifs de la réunion

- sensibiliser les participants à la transversalité de la thématique ;
- connaître leurs avis sur les principales pistes à investiguer, actions à mener (plus qu'une consultation ; un choix parmi les pistes possibles).

3. Quelques notions théoriques

L'ODR ET LA MOBILITÉ...

Que peut amener l'ODR ? une approche globale, transversale et participative du sujet (au même titre que les autres domaines d'intervention communale).

Fondation Rurale de Wallonie
Rue de Hiétine, 2 – 5370 HAVELANGE

Tél: (0)83 66 07 70
Fax: (0)83 63 41 59
condroz@frw.be - www.frw.be

Le DR, une source de financement complémentaire aux sources existantes

La Commune pourra (si son PCDR est approuvé par le GW), bénéficier de subsides préférentiels pour la réalisation de certains projets (nouvelle enveloppe budgétaire régionale à laquelle la commune aura accès). Par exemple, pour l'aménagement d'espaces publics, de cœurs de village, de liaisons inter-villages, voies vertes, ...

Qu'est-ce que la mobilité ?

La mobilité, vaste sujet car elle comprend certes, la gestion du trafic et la sécurité routière mais pas seulement...

De fait, l'essor de la voiture individuelle, et la politique du « tout à la route », ont laissé quelques temps les voies lentes tomber en désuétude... (à l'exception de l'usage agricole, et de quelques passionnés...).

Aujourd'hui, on assiste à un véritable regain d'intérêt pour ces petites voies (davantage d'accès, d'aménagements qu'auparavant), ainsi que pour une mobilité alternative au sens large : transports en commun, co-voiturage, inter-modalité, télétravail, etc.

Les limites du « tout à la route » étant principalement le coût grandissant de l'utilisation individuelle de la voiture (coût qui touche tout le monde...) et le besoin de bouger. L'utilisation de la voiture n'encourage pas l'exercice physique (élément qui contribue à une bonne santé de l'individu).

Ainsi tous les modes de déplacements à considérer sont : la voiture, la moto/ cyclo, le vélo, la marche, le bus et le train. Parler mobilité, c'est aussi envisager les différents types de déplacements au regard desquels on peut retrouver certaines initiatives et/ou aménagements (de sécurité routière mais pas uniquement !) répondant aux besoins de publics spécifiques.

➤ Pour plus de détails, voir l'annexe 1 du présent compte-rendu.

4. Problématique de la rue d'Andenne

Un groupe de personnes habitant la rue d'Andenne sont venus à la réunion pour attirer à nouveau l'attention de la Commune sur les problèmes de sécurité dans leur rue :

- Circulation importante et vitesse excessive
- Manque de sécurité, marquage et trottoirs inexistant
- Route large d'où passage à 3 véhicules de front
- Crainte de sortir avec ses enfants dans la rue pour une sortie en famille (à pied ou à vélo).
- Un simple marquage au sol serait le bienvenu dans un premier temps

La Bourgmestre a pris la peine d'écouter ces personnes et à rappeler la procédure mise en place.

➤ Cf. article repris dans le bulletin communal d'avril, voir l'annexe 2 du présent compte-rendu

Nathalie Demanet signale également la possibilité d'installer des analyseurs de trafic de manière à objectiver les demandes. Elle formulera la demande auprès de la Zone de Police pour la rue d'Andenne (analyse à réaliser dans les deux sens).

NB : les interventions de la Zone de Police vont prioritairement là où les problèmes sont les plus sérieux (urgents et importants, notamment sur la N4). Les riverains doivent savoir aussi que les premières personnes à être verbalisées lors de l'installation de radars répressifs, sont souvent les demandeurs eux même.

Les personnes présentes à la réunion demandent à la Commune pour recevoir le rapport de l'analyse statistique une fois rédigé.

5. Résultat des échanges

Les différentes pistes à investiguer/actions à mener émises par les participants sont regroupées ci-dessous (propositions issues du travail en sous-groupes).

Mobilité douce et cheminements lents

Pour plus de sécurité et de convivialité pour les usagers lents, pour relier les villages entre eux et pour rejoindre le RAVeL

PISTES DE PROJETS

1. Création d'un réseau de « voies lentes » communal (SSc 2)¹

1.1. Réalisation d'un cadastre des chemins et sentiers avec une analyse des besoins de réouverture, des besoins d'entretien et des coûts (en cours)

Importance de tout mettre en œuvre pour « récupérer » ces sentiers... (notamment recherche de moyens humains >> Commune et «Avos Lès Voyes »)

1.2. Acquisition de bandes de terrain, identification et réappropriation par la commune des sentiers communaux prioritairement

Réhabilitation du chemin entre Doyon et La Bouchaille ???

Pour les piétons (et les VTT)

1.3. Balisage, aménagement et entretien (SSc 2)

Pour les cyclistes

1.4. Création de pistes cyclables

- dans les villages le long des routes communales qui subissent des aménagements de voiries (se poser systématiquement la question de la pertinence et de la faisabilité).
- sur les liaisons parallèles entre les villages
 - prolongation de la liaison Maffe – Failon jusque Méan et Barvaux ;
 - réaménagement de l'ancienne voirie agricole Barvaux-Porcheresse
 - reliant Miécrot (au départ du terrain de foot) au Ravel Ciney-Huy - étudier la faisabilité technique
- dans les villages le long des routes régionales
 - le long de l'axe Barvaux Gros-Chêne ; valorisation du chemin communal qui jouxte la route de Maffe à la N63
 - le long de la route reliant Maffe à Havelange (de manière à rejoindre le RAVeL)

Mobilité touristique

2. Création d'un pôle cyclo, avec un lien avec le Ravel, en créant des boucles dans toute l'entité (en cours, via le GAL et la maison du Tourisme)

3. Création de circuits touristiques (par la mise en valeur du patrimoine naturel, bâti et paysager) à partir du réseau de « voies lentes » communal (voir projet 1 ci-dessus)

4. Sensibilisation des enfants, en partenariat avec les écoles, soutien à la mise en valeur et remise en état des chemins et sentiers (inspiré des initiatives proposées par l'IBSR)

Mobilité pour tous

Pour que tous les publics (jeunes, personnes actives, sans emploi, bénéficiaires du CPAS, aînés, PMR, etc.) bénéficient de solutions adaptées à leurs besoins, pour un meilleur respect de l'environnement.

5. Organisation de campagnes de sensibilisation et d'information

- pour faire évoluer les mentalités et les comportements (recours à une mobilité douce, partage de véhicule, ...)
- pour mieux renseigner la population sur les services existants (taxi social, **Flexi TEC**, site de covoiturage, ...)
- pour identifier les besoins réels des différents publics : jeunes, personnes actives, sans emploi, aînés, etc. (réalisation d'enquêtes pour les déplacements internes et hors commune)

6. Encouragement au covoiturage à l'échelle de l'entité (notamment pour se rendre sur son lieu de travail, pour déposer/reprendre les enfants à l'école, à leurs activités, etc.) ;

- composition d'un groupement citoyens
- création d'un site internet spécifique (ou page web référencée sur le site internet de la commune et/ou logiciel de gestion) mettant en relation l'offre et la demande
- aménagement d'espaces de stationnement sécurisé
- s'inspirer de ce qui se fait ailleurs (au niveau des GAL notamment)

7. Développement d'initiatives pour favoriser la mobilité des jeunes

- encouragement du covoiturage entre étudiants
- extension du service « taxi-social » à d'autres utilisateurs

¹ SSc : Schéma de structure communal, où se retrouvent une série d'objectifs en termes de mobilité

- mise à disposition de minibus le mercredi après-midi, vers le centre d'Havelange (pour les activités à la MDJH et au hall de sport).
 - mise à disposition de vélos électriques
8. Développement de VAP (voiture à partager) dans la commune et surtout vers les centres de déplacements classiques des Havelangeois (Marche, Ciney, Liège, ...) ²

Mobilité scolaire

9. Désengorgement des abords des écoles à l'entrée et à la sortie des classes
- sensibilisation pour une meilleure mobilité et sécurité aux abords des écoles
 - sanction à l'égard des parents mal stationnés
 - aménagement de parkings à proximité des écoles (ex : à Maffe, du côté de la salle « Ensemble ? »/ à Méan, terrain à vendre à proximité _en cours)
 - Aménagement de « zones 30 » (SSc 7)
 - Harmonisation de la signalisation aux abords de toutes les écoles de l'entité
 - Organisation d'un ramassage collectif (à l'initiative de l'école, de la commune, de parents ? ... pour le communal et le libre !)
10. Fermetures temporaires de voiries (« nos enfants jouent ici »), quelques WE ou pendant les congés scolaires
11. Renforcer le système de transport scolaire vers la bibliothèque (bus scolaire actuel « surbooké »)

Sécurité routière et aménagements

12. Aménagements de points noirs problématiques (voir liste ad-hoc)
- pour solutionner le problème de sécurité (usagers lents et automobilistes), de circulation importante (véhicules et charrois), de visibilité (carrefours dangereux, passages pour piétons) et de vitesse excessive (grands axes, route de liaison, proximité des écoles, etc.) à de multiples endroits spécifiques dans l'ensemble des villages de l'entité
 - pour pallier l'absence de signalétique³, de traçage et d'aménagements visant à ralentir la circulation à de multiples endroits spécifiques dans l'ensemble des villages de l'entité
 - pour une meilleure cohabitation entre les différents usagers de la route (usagers lents, automobilistes (locaux et de transit), poids lourds et charroi agricole)
 - un citoyen, excusé à la réunion, souhaite évoquer la situation de la rue Joseph Verdin à Jeneffe, située en partie en zone 30 aux abords de l'école, mais où cette vitesse ne serait pas respectée. Il suggère de profiter des travaux de l'école pour refaire des aménagements de sécurité routière efficace.
13. Placement de radars permanents voire de feux⁴ aux endroits stratégiques
- préventifs ou non, fixes ou mobiles
 - route de Méan, chaussée de Liège, N983 (entre Maffe et Havelange)
14. Etablissement d'un Plan Communal de Mobilité (PCM), en concertation avec la CCATM
15. Aménagement d'effets de porte aux entrées d'agglomérations (SSc 6)
16. Aménagement des routes régionales en espaces-rues dans la traversée des noyaux bâtis (SSc 1)
17. Plantation des haies à certains endroits
- pour réduire les risques de congères en hiver, notamment à Flostoy, à Barsy : rue du Clavia vers Emmeville)
 - penser à l'entretien...
18. Aménagement d'accotements (en stabilisé) sur certaines routes de liaison pour faciliter le croisement de 2 véhicules
- route reliant Jeneffe aux autres villages
 - Porcheresse-Mohiville
 - etc.
19. Contact à prendre auprès des sociétés gestionnaires des GPS pour empêcher que certains gros véhicules se retrouvent bloqués (ex : Montegnet 12)
20. Extension et intensification du partenariat avec le secteur agricole pour la pratique du déneigement (en leur attribuant une zone dont ils seraient responsables et ce moyennant rétribution)_ ATTENTION, cette dernière proposition ne fait pas l'unanimité !!!

Transport en commun

21. Aménagement des arrêts de bus réputés dangereux et mal équipés
- retrait par rapport à la chaussée, délimitation de l'espace, placement de « cahutes », ...

² Les VAP, c'est de l'autostop de proximité entre habitants d'un même quartier pour parcourir de courtes distances dans sa commune, aux alentours, ou pour se rendre à une gare, ou un arrêt de bus.

Ndlr : évaluation négative du GAL Condruze (projet mis en place sur le territoire des 7 communes)

³ Signalisation à revoir à certains endroits (Rémont, Ossogne, Chéricoux, ...) _ ces lieux seront relayés à la Commune pour qu'elle les intègre dans son tableau (recensement de l'ensemble des problématiques de SR)

⁴ Feux orange à l'entrée des villages qui passeraient au rouge lorsque les véhicules roulent à une vitesse supérieure à celle qui est autorisée.

- o notamment chaussée de Liège et route de Spa, le long de la N83 (Ligne Havelange – Marche) >>> aménagement pérenne à envisager

6. Informations complémentaires relatives au Flexi TEC

Projet pilote (de deux ans) mené en collaboration avec les TEC.

Depuis le 01 juillet 2014, la Commune d'Havelange propose un nouveau service à la demande (complémentaire à celui du CPAS) pour se déplacer vers des arrêts de TEC, ou des sites non desservis, aux tarifs des TEC (déplacements divers tels que des consultations médicales par exemple).

Les utilisateurs doivent formuler la demande min. 24h à l'avance (48h c'est mieux), pour que les chauffeurs bénévoles puissent être informés de la course (lesquels doivent aller chercher le véhicule à la commune).

Le trajet demandé ne peut pas faire concurrence aux TEC ; s'il y a un bus au même moment, la demande ne sera pas acceptée. Le nombre de courses est limité à 8 (aller/retour) maximum par mois (mais le nombre de kms n'est pas limité !).

7. Explication des suites

Le compte-rendu de la réunion sera personnellement adressé aux personnes présentes et excusées à la réunion (possibilité de réagir en cas d'oubli, d'erreur...). Il sera également transmis à l'auteur de programme qui l'intégrera à son travail de stratégie territoriale.

Les différents projets retenus seront ensuite proposés à la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) qui assure la coordination de l'ensemble des réflexions des différents GT

Les membres de ce GT « mobilité » sont invités à poser leur candidature pour faire partie de la CLDR, ce qui leur permettra aussi d'être les porte-parole de ce GT. Le formulaire de candidature est disponible sur le site web de la commune ou auprès de la FRW.

Pour tout contact avec la FRW

Hervé Pirard

Tél : 083/660.777

E-mail : h.pirard@frw.be

Audrey Wanzoul

Tél : 083/660.773

E-mail : a.wanzoul@frw.be

Fondation Rurale de Wallonie (FRW)

Rue de Hiétine, 2 à 5370 Havelange

Tél : 083/660.770

Fax : 083/634.159

www.frw.be

Les modes de déplacements sont :

Modes de déplacements (MDD)
voiture
moto, cyclo
vélo
marche
bus
train

Parler mobilité, c'est envisager les différents types de déplacements...

MDD	Déplacements
voiture	Circulation sur (auto)routes
moto, cyclo	
vélo	Chemins lents
marche	
bus	Transports en commun
train	

... au regard desquels on peut retrouver certaines initiatives et/ou aménagements (de sécurité routière mais pas uniquement !) :

MDD	Déplacements	Initiatives et aménagements
voiture	Circulation sur (auto)routes	Code de la route et aménagement de voiries
moto, cyclo		
vélo	Chemins lents	Ouverture/accessibilité/ aménagements/ entretien (chemins et sentiers, pistes cyclables, ...)
marche		
bus	Transports en commun	Accessibilité, tranches horaires
train		

Le public visé :

Modes de déplacements	Types de déplacements	Initiatives et aménagements	Publics
charroi	Circulation sur (auto)routes – nationales, régionales ou communales	Accessibilité Aménagement de voiries Fléchage	entreprises (notamment du zoning)
voiture		Code de la route et Aménagement de voiries (co)Voiturage	habitants (des communes voisines incluses)
moto, cyclo		Taxi social, à demande, VAP, ...	habitants jeunes
vélo	Chemins lents	Code de la route, loi de 1841 sur les chemins vicinaux, ... Aménagements divers (trottoirs, chemins et sentiers, pistes cyclables, ...) RAVeL Rangs vélos	habitants publics spécifiques (jeunes, enfants, demandeur d'emplois, d'asile, ...)
marche			

bus	Transports en commun Transport scolaires	Accessibilité Tranches horaires Intermodalité	habitants navetteurs publics spécifiques (jeunes, enfants, demandeur d'emplois, d'asile, ...)
train			habitant navetteurs

La mobilité est également l'affaire de tous. Bon nombre de partenaires/opérateurs œuvrent en la matière. Ci-après un aperçu (non exhaustif) des principaux acteurs :

Institutions et associations spécialisées	SPW, Zone de Police Condroz-Famenne, IBSR, asbl Sentiers.be, asbl GAMMA, ...
Structure et organismes supra-communaux	CAIAC, GAL, MTPN, DNF, CGT, ...
Commune d'Havelange	Autorités communales, CCATM, service travaux, ...
Citoyens	Groupe "Avos Lès Voyes », ...

QUEL SORT RÉSERVE LA COMMUNE À VOS DIVERSES DEMANDES D'AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE, DE SIGNALISATION, DE NOUVEAUX POINTS LUMINEUX ?

Nous sommes souvent interrogés par des citoyens concernant la vitesse excessive des voitures dans leur rue, dans leur quartier, réclamant pour contrer ce phénomène qui, un passage pour piéton, qui, un rond-point ou des casse-vitesse,...ou encore un éclairage public.

La plupart de ces demandes arrivent de manière formelle auprès de la Bourgmestre ou de manière moins formelle, auprès de l'un de nos élus ou des membres de notre personnel au cours d'une manifestation. Elles ne sont pas oubliées pour la cause.

Nous voulons vous informer par ce bulletin communal de notre manière de procéder dans le suivi de ces demandes :

Notre budget annuel pour ce genre d'aménagement étant limité à 5.000 € par an, nous dressons un tableau avec les différentes demandes. Elles sont analysées dans un premier temps avec les services de la police de quartier en

termes d'opportunité, de priorité et sont ensuite classées en fonction des dépenses nécessitées. (ex : la pose d'un miroir et d'un panneau coûte 226 €, celle d'un coussin berlinois peut coûter entre 500 € et 800 €).

Une fois cette étape franchie, nous organisons une réunion avec la responsable de la Région wallonne pour la signalisation « spéciale » des voiries communales. En effet, seule cette personne peut donner l'autorisation d'installer un miroir, un panneau, un casse-vitesse. Tous ces aménagements ne s'improvisent donc pas.

Il nous semble logique de sérier les demandes, de les traiter sur pied d'égalité et de tenir les citoyens informés du suivi.

Conclusion : la sécurité nous concerne tous mais cette matière est une affaire qui requiert l'intervention de spécialistes, et quel que soit l'aménagement que l'on met en place, seule une réduction de la vitesse est un gage de sécurité !